

STANDARD ABONNEMENT

Pour une clientèle très fréquente

- ⊙ 1ère cl
- ⊙ 2ème cl
- ⊙ Combinable avec STIB, TEC, De Lijn
- ⊙ 1, 3 ou 12 mois

OU L'UTILISER ?

Entre deux gares* ou points d'arrêts* belges, points frontière* inclus.

Si votre STANDARD ABONNEMENT est combiné avec un abonnement STIB, TEC et/ou De Lijn (moyennant paiement d'un supplément), vous pourrez voyager sur leurs réseaux respectifs dans les conditions définies par chaque Société de transport* régional pour l'abonnement que vous avez choisi. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be.

POUR QUI ?

Pour tout public

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte MOBIB* personnelle en cours de validité, émise par la SNCB, STIB, TEC ou De Lijn.

OU L'ACHETER ?

Nouvel abonnement :

Au guichet :

Rendez-vous au guichet de la gare de votre choix.

Munissez-vous d'une pièce d'identité* valable et de votre Carte MOBIB* personnelle si vous en possédez déjà une. Sans carte MOBIB*, vous pouvez vous en procurer une nouvelle moyennant paiement du droit de confection*. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance.

Si votre employeur a signé une Convention Tiers Payant avec la SNCB, remettez votre Attestation Tiers Payant complétée par votre employeur.

Via [sncb.be](http://www.sncb.be) :

Via le site internet de la SNCB (www.sncb.be), vous achetez votre STANDARD ABONNEMENT en même temps que votre carte MOBIB* (si vous ne possédez pas déjà une carte MOBIB*) sur laquelle votre abonnement sera chargé. Vous pouvez acheter votre premier abonnement maximum 31 jours à l'avance (et jusqu'au plus tard 5 jours ouvrables si vous commandez une nouvelle carte MOBIB*) avant le début de la période de validité de votre abonnement.

Lors de l'achat de votre nouvel abonnement via le site internet de la SNCB (www.sncb.be), vous pouvez utiliser les cartes MOBIB suivantes:

- une nouvelle carte MOBIB que vous achetez en même temps que votre nouvel abonnement ;
- une carte MOBIB SNCB existante ;
- une carte MOBIB TEC / DE LIJN / STIB, à condition qu'elle ait été préalablement enregistrée à un guichet SNCB.

Procédure à suivre :

- Créez votre compte MySNCB et authentifiez-le en vous identifiant via votre carte e-id (via lecteur e-id), via l'app « itsme » ou en téléchargeant une photo de votre pièce d'identité* valable.
- Choisir l'option « acheter un nouvel abonnement » ;

- Si il s'agit d'un abonnement tiers payant, introduisez le voucher code tiers-payant communiqué par votre employeur. Vos données de voyage seront alors remplies automatiquement.
- Si il ne s'agit pas d'un abonnement tiers payant, choisissez l'origine et la destination de votre abonnement, le type d'abonnement : STANDARD ABONNEMENT, classe, date de début de validité, la période de validité et éventuellement une combinaison avec le transport régional STIB, TEC ou De Lijn (voir généralités ci-dessous) ;
- Chargez votre abonnement sur votre carte MOBIB* ou achetez une nouvelle carte MOBIB*. Dans ce dernier cas, téléchargez votre photo d'identité ;
- Paiement de votre abonnement et éventuellement de votre nouvelle carte MOBIB* ;
- La nouvelle carte MOBIB* chargée de votre abonnement vous sera envoyée par poste à l'adresse souhaitée.
- Vous recevez un e-mail de confirmation.

Généralités

Si vous le souhaitez, vous pouvez combiner votre abonnement avec maximum deux des trois sociétés de transport* régionales : TEC/STIB/De Lijn. Pour la combinaison avec un supplément de transport régional TEC NEXT: communiquez au guichet ou online les noms exacts des deux arrêts TEC de votre parcours.

La combinaison avec STIB est possible pour un abonnement ayant comme gare de départ ou de destination une des gares de la Zone* de Bruxelles, Ruisbroek, Lot, Buda ou Vilvoorde.

Dans le cas où vous rencontreriez un problème technique pour l'utilisation du transport régional STIB/TEC/De Lijn, vous pouvez activer votre abonnement via votre carte MOBIB* à un automate de vente de la SNCB.

Renouveler votre abonnement :

En gare*, vous pouvez prolonger votre abonnement aux automates ou aux guichets maximum 31 jours à l'avance.

Le prolongement via le site internet sncb.be (via votre compte « My SNCB ») est possible :

- Pour les abonnements non-combinés : maximum 31 jours à l'avance ;
- pour les abonnements combinés : entre 31 jours et 5 jours à l'avance.

La période de validité de la validation peut commencer à n'importe quelle date.

L'interruption dans la succession des périodes de validité est autorisée.

Lors de votre achat, vous recevrez toujours une preuve de paiement reprenant les caractéristiques de votre titre de transport que nous vous recommandons de conserver. Toutefois, cette preuve ne vaut pas titre de transport.

ATTENTION ! Vous avez entre 18 et 24 ans inclus et voyagez avec un abonnement SNCB combiné avec un supplément de transport TEC NEXT ou TEC HORIZON ? A partir du 01.09.2022, seul le supplément TEC EXPRESS sera disponible pour votre catégorie d'âge, à un prix très avantageux. Si vous souhaitez renouveler votre abonnement pour une période de validité débutant le 01.09.2022 ou ultérieurement, rendez-vous au guichet de la gare de votre choix afin de créer votre nouvel abonnement SNCB + TEC EXPRESS.

COMMENT L'UTILISER ?

- Sans validation en cours, votre abonnement n'est pas valable.
- Votre abonnement est valable tous les jours pour un nombre illimité de voyages sur le trajet* et dans la classe choisie pendant la période de validité. Vous pouvez commencer, interrompre* ou terminer le voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* belge situé(e) sur l'itinéraire le plus court en kilomètres.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif*.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession d'un titre de transport qui couvre ce ou ces trajet(s).
- Si votre gare de départ ou de destination est Brussels Airport – Zaventem (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre abonnement comprend le droit de passage aux portiques d'accès à l'aéroport. Présentez votre Carte MOBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques.

- Si votre gare de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement à l'intérieur de la zone*, sans en sortir, durant toute la période de validité de votre abonnement.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains.

A QUEL PRIX ?

- Le prix de votre STANDARD ABONNEMENT est basé sur l'itinéraire kilométrique le plus court entre votre gare de départ et de destination.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km. La distance maximale tarifée* est de 150 km. A partir de 150 km, votre STANDARD ABONNEMENT est automatiquement converti en UNLIMITED ABONNEMENT.
- Si votre trajet se limite à la même Zone* tarifaire, le prix est fixé à une distance de 3 km.
- Le prix varie en fonction de votre classe de voyage et de la durée de votre validation (1,3 ou 12 mois).
- Pour un abonnement combiné avec STIB, TEC ou De Lijn, les prix forfaitaires du ou des suppléments régionaux (maximum 2 suppléments) s'ajoutent au prix SNCB du STANDARD ABONNEMENT. Voir « Tarifs* ».

Supplément De Lijn : deux forfaits existent en fonction de votre âge : un forfait jusqu'à 24 ans inclus et un forfait à partir de 25 ans. Si vous combinez le supplément à un STANDARD ABONNEMENT, vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire sur le forfait.

Supplément STIB : 1 forfait unique existe, quel que soit votre âge. Cependant, la STIB propose des abonnements plus avantageux pour les jeunes de 18 à 24 ans inclus domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale. Pour cette catégorie d'âge, il est donc plus avantageux d'acheter, séparément, l'abonnement STIB auprès de la STIB.

Supplément TEC : trois forfaits existent en fonction de votre âge : un forfait de 12 à 17 ans, un forfait de 18 à 24 ans et un forfait à partir de 25 ans.

Savez-vous que chez certaines sociétés régionales de transport, votre statut (Intervention Majorée, Familles Nombreuses) et/ou votre âge peu(ven)t vous faire bénéficier de tarifs privilégiés ou du transport gratuit ? Consultez www.delijn.be, www.stib.be, ou www.letec.be pour en savoir plus. Dans ce cas, il est préférable d'acheter séparément vos abonnements : un abonnement de train à la SNCB et votre abonnement régional auprès de la société de transport régionale.

DETERIORATION, PERTE OU VOL DE TON ABONNEMENT?

Voir fiche « Carte [MOBIB](#) »*.

ET LE REMBOURSEMENT ?

Le remboursement est effectué au guichet d'une gare* de votre choix. C'est la date de la demande de remboursement qui est prise en compte pour l'application des modalités de remboursement comme décrites ci-dessous. Le remboursement avec effet rétroactif n'est pas accepté, sauf en cas de maladie avec sortie interdite (certificat médical nécessaire). Dans ce cas, la demande doit être transmise au Service clientèle de la SNCB :

SNCB Marketing & Sales
Service clientèle
10-14 Bureau B-MS.1424
Porte de Hal 40

1060 Bruxelles

- Votre STANDARD ABONNEMENT est remboursé intégralement :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat au guichet ou à l'automate.
- Lorsque vous résiliez votre abonnement en cours de validité, le montant retenu par la SNCB est calculé sur base du nombre de mois utilisés. Un mois entamé étant considéré comme utilisé, un STANDARD ABONNEMENT d'un mois n'est donc pas remboursable.

Pour les abonnements de 3 ou 12 mois, le tableau ci-dessous reprend les pourcentages retenus sur le prix du STANDARD ABONNEMENT en fonction des mois utilisés. Le montant de votre remboursement vous sera remis au guichet, déduction faite des frais administratifs*.

Mois utilisé(s)	1	2	3	4	5	6	7	8	9-12
Abonnement annuel	25%	35%	45%	55%	65%	75%	85%	95%	100%
Abonnement trimestriel	40%	70%	100%	x	x	x	x	x	x

Exemple de remboursement pour un STANDARD ABONNEMENT avec une validation de 12 mois :

Prix validation annuelle	Montant à rembourser après 2 mois et 7 jours (compter 3 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 5 mois et 18 jours (compter 6 mois d'utilisation)	Montant à rembourser après 9 mois et 10 jours
2.436,00 EUR	1.339,80 EUR	609,00 EUR	0,00 EUR

Remarque : - Le montant du remboursement est arrondi aux dix eurocents les plus proches.

- Des frais administratifs* sont encore à déduire du montant à rembourser.

- Vous ne pouvez prétendre à aucun remboursement ni indemnité en cas de changement dans le service des trains.
- Si vous disposez d'un abonnement en 1^e classe ou d'un ticket surclassement*, en cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, vous avez droit à un remboursement. Demandez une attestation au personnel d'accompagnement du train et, dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse, transmettez votre demande au Service clientèle. Le remboursement est calculé par trajet simple (pour le trajet de votre abonnement) en divisant la différence de prix des deux classes de votre abonnement, par le double des jours calendriers de la période de validité de votre abonnement. En ce qui concerne le ticket surclassement*, le remboursement sera en fonction de la distance réellement parcourue en 2^e classe.
- En cas d'erreur dans la détermination du prix, le trop-perçu doit vous être remboursé par la SNCB, le moins-perçu est à verser à la SNCB, et ce avec effet rétroactif d'un an.
- Un STANDARD ABONNEMENT acquis sur restitution d'un bon de compensation ou d'un bon d'échange ne donne lieu à aucun remboursement.
- Le remboursement doit être demandé par vous-même ou une personne mandatée. Dans les deux cas, la personne qui introduira la demande devra s'identifier à l'aide d'une pièce d'identité* valable, directement consultable par le personnel habilité de la SNCB.
- Les cartes de 10 surclassements* complètement inutilisées sont remboursables le jour même dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat, au Service clientèle ou éventuellement, dans la mesure du possible, au guichet. Passé ce délai, ces cartes ne sont plus remboursables. Les cartes partiellement utilisées ne sont jamais remboursables.

PUIS-JE CHANGER LE TRAJET, LA CLASSE OU LE TYPE DE MON ABONNEMENT ?

- Oui, vous pouvez modifier ou échanger le trajet et/ou la classe de votre STANDARD ABONNEMENT durant sa période de validité, à condition qu'il n'y ait pas d'interruption entre les périodes de validation et moyennant le paiement des frais administratifs*.
- Vous pouvez échanger votre abonnement uniquement contre un abonnement du même type et pour autant que sa durée de validité soit supérieure ou égale à celle de la durée de validité initiale de l'abonnement échangé.
- Si vous échangez votre STANDARD ABONNEMENT en cours de validité contre un STANDARD ABONNEMENT dont le trajet taxé est supérieur ou égal à 150km, un UNLIMITED ABONNEMENT sera émis.
- En cas d'échange, un montant sera déduit du prix de votre nouveau STANDARD ABONNEMENT. Ce montant correspond à la valeur résiduelle de votre STANDARD ABONNEMENT initial, qui est calculée au prorata du nombre de jours de validité entre la date de l'échange et la date de fin de validité du STANDARD ABONNEMENT que vous voulez échanger.
Si la valeur résiduelle de votre abonnement initial excède le prix de votre nouvel abonnement, le solde vous sera remboursé.

Exemple : STANDARD ABONNEMENT valable en 2^e classe pour 12 mois (€ 2.436,00) échangé après 180 jours d'utilisation : $2.436 - (2.436 \times 180/365^1) =$ à arrondir aux dix eurocents les plus proches \Rightarrow € 1.234,70
Frais administratifs* = € 10,00 \Rightarrow € 1.234,70 - € 10,00 = **€ 1.224,70** à déduire du montant du nouvel abonnement.

COMMENT PASSER DE 2^{ÈME} EN 1^{ÈRE} CLASSE ?

- Vous avez déjà un abonnement valable en 2^e classe.
- Si vous décidez de voyager en permanence en première classe, vous pouvez changer au guichet la classe de la validation de votre STANDARD ABONNEMENT ou acheter une nouvelle validation en 1^e classe.
- Pour accéder ponctuellement à la 1^e classe, achetez à l'un des canaux de vente (automate, guichet, sur sncb.be (nominatif), via l'app SNCB (nominatif) ou dans le train au Tarif à Bord*) un ticket surclassement* simple ou aller-retour. Le prix est calculé en effectuant la différence :
 - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet* que vous effectuez réellement en 1^e classe.
 - le week-end et jour férié : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet* que vous effectuez réellement en 1^e classe.

Le prix de ce ticket surclassement* est égal ou supérieur au prix minimum du ticket de 1^e classe.

- Vous pouvez également acheter, à l'automate ou au guichet, des cartes de 10 surclassements* au Tarif Standard* pour un même trajet*.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous êtes en possession d'un STANDARD ABONNEMENT au départ ou à destination de Brussels Airport - Zaventem, vous ne payez pas le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*. Pour accéder à l'aéroport, vous présentez votre carte MOBIB* au lecteur pour l'ouverture des portiques à l'aéroport.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* où vous effectuez une correspondance*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, procurez-vous également un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé pour accéder à l'aéroport.

¹ Montant variable selon le nombre de jours de validité réel de la validation (28, 29, 30 ou 31 jours pour une validation mensuelle; 89, 90, 91 ou 92 jours pour une validation trimestrielle; 365 ou 366 jours pour une validation annuelle).

QUE PERMET MON STANDARD ABONNEMENT ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**

Vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare*ou point d'arrêt* situé(e) sur votre itinéraire le plus court en kilomètres entre la gare de départ et la gare de destination de votre abonnement.

- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Oui. Le changement est autorisé sur l'itinéraire dont la distance est la plus courte en kilomètres entre votre gare de départ et de destination de votre abonnement. Vous achetez à l'un de nos canaux de vente un titre de transport couvrant la distance entre la gare faisant partie de cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, il est majoré du supplément « Tarif à bord* ».

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Oui. Un autre titre de transport peut être utilisé pour effectuer un trajet* avant ou après celui de votre STANDARD ABONNEMENT.

Si un 2e titre de transport est utilisé avant ou après un 1er titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

- **D'AUTRES AVANTAGES ?**

Votre STANDARD ABONNEMENT vous permet de bénéficier de réduction sur les prix des abonnements de parkings gérés par [Parking SNCB](#).

Si votre employeur a signé une [Convention Tiers-Payant](#) avec la SNCB, vous ne devez plus avancer la totalité du prix de votre abonnement, la partie prise en charge par votre employeur lui étant facturée ultérieurement.

Votre STANDARD ABONNEMENT est chargé sur votre Carte MOBIB* personnalisée. Découvrez toutes les possibilités offertes par la carte [MOBIB](#).

Pour les déplacements auxquels votre abonnement vous donne droit, jusqu'à 4 enfants de moins de 12 ans peuvent vous accompagner gratuitement sur le réseau SNCB.